



FICHE 24 **Tourisme et loisirs : état des lieux, interactions et perspectives**

Messages clés:

Cette fiche inclut le tourisme littoral, la navigation de plaisance et les sports nautiques.

- **La Méditerranée est la première destination touristique de France**

La Méditerranée est la façade littorale la plus fréquentée et la plus touristique de France. La consommation de biens et services touristiques dans les lieux de séjour a généré une valeur ajoutée de 4,3 milliards d'euros et créé environ 33 000 emplois (majoritairement mal rémunérés) dans les communes littorales en 2019. Une tendance générale de la fréquentation est toutefois constatée à la baisse, notamment par les touristes français, ces 10 dernières années, accentuée par la crise sanitaire, mais une relance de la fréquentation s'est avérée importante depuis 2021. L'emploi y a diminué quasiment autant que les dépenses touristiques et la valeur ajoutée entre 2019 et 2020.

- **La Méditerranée concentre 50 % des ports de plaisance**

Par ailleurs, la Méditerranée est la façade maritime avec l'activité de navigation de plaisance la plus importante. Elle concentre le plus grand nombre de ports maritimes de plaisance à l'échelle métropolitaine, avec 202 ports proposant une capacité d'accueil totale de près de 100 000 places (dont 8 % environ pour les visiteurs). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre la moitié des navires majoritairement de petite plaisance. La grande plaisance, soit les navires de plus de 24 mètres, est également très présente dans le Var, les Alpes-Maritimes et en Corse.

- **La voile et les sports sous-marins sont les activités sportives les plus pratiquées**

De très nombreuses activités nautiques sont pratiquées en Méditerranée. La voile et les sports sous-marins sont les deux activités nautiques qui comptent le plus de licenciés, respectivement plus de 40 000 licenciés et les sports sous-marins avec plus de 17 000 licenciés en 2020.

1. État des lieux du tourisme et des activités de loisir

1.1. Au niveau national

La France possède 20 000 km de côtes incluant l'ensemble des Outre-mer. Elle est la première destination mondiale touristique avec 90 millions de touristes étrangers en 2019. Le littoral accueille le quart des nuitées touristiques de France métropolitaine en 2019, l'équivalent de 360 millions de nuitées (63 % de visiteurs français, 37 % de visiteurs étrangers).

Le tourisme recouvre, d'après l'INSEE (2022a)¹, « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ».

Les retombées économiques produites par cet ensemble hétérogène d'activités (sur le lieu de séjour, durant le voyage et en préparation du séjour) sont importantes pour l'économie française :

- La France est la 1^{re} destination dans le monde pour les touristes internationaux depuis plus de 30 ans.
- La consommation touristique intérieure² en 2019 s'élève à 174,2 milliards d'euros en France soit 7,5 % du produit intérieur brut.

- En 2016, le chiffre d'affaires des activités touristiques a atteint 172 milliards d'euros, pour une valeur ajoutée estimée à 68 milliards d'euros. Ce secteur est constitué de plus de 300 000 entreprises en grande majorité dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, qui emploient directement près de 1,1 million de salariés.

En 2019, le littoral demeure une destination touristique attractive. Le tourisme littoral recouvre ici les activités pratiquées par toute personne séjournant dans une commune littorale, les activités réalisées lors de son voyage pour s'y rendre ou en revenir, ainsi que les activités menées en préparation du séjour. Un quart des nuitées est réalisé dans les communes littorales majoritairement durant l'été. Le littoral est parmi tous les espaces touristiques français (montagne, rural, urbain), la destination dont la distance à parcourir pour y séjourner est la plus élevée, avec pour corollaire des séjours plus longs.

Les communes du littoral métropolitain concentrent 38 % de l'offre d'hébergement touristique au niveau national, soit une capacité d'accueil supérieure à 8 millions de visiteurs en 2019.

Le tourisme littoral produit les plus importantes retombées économiques marchandes parmi l'ensemble des activités définissant l'économie maritime. Les résidences secondaires en représentent les 4/5^e avec 6,6 millions de lits. Les autres formes d'hébergements les plus répandues sont les campings (0,97 million de lits) et les hôtels (0,24 million de lits).

Le tourisme littoral produit les plus importantes retombées économiques marchandes parmi l'ensemble des activités définissant l'économie maritime. Au niveau national, plus du quart de la dépense touristique en 2019 dépend de l'attractivité des communes littorales de France métropolitaine, soit un montant compris entre 27 et 40 milliards d'euros. Ces dépenses – réalisées avant, pendant ou après séjour (et visite) sur le littoral – créent entre 169 000 et 274 000 emplois sur la totalité du bord de mer métropolitain.

La navigation de plaisance est une pratique de loisir ou sportive qui se réalise avec un véhicule nautique. Elle regroupe plusieurs types de pratiques: la navigation en mer ou en eaux douces, mais également la plaisance professionnelle dans un contexte de développement de nouvelles activités en mer et sur le littoral³.

La filière nautique française est composée d'un éventail de secteurs interdépendants allant de la vente et la location de navires et d'équipements spécialisés à l'offre de services connexes, tels que l'assurance et le convoyage.

Avec 4 millions de plaisanciers réguliers répertoriés en 2020-2021, le territoire national compte plus de 400 ports de plaisance pour 190 000 places de ports environ et près de 40 ports à sec avec plus de 11 000 places (SDES, 2021). Fin août 2021, plus de 1 million de navires sont immatriculés en métropole, 4,5 % de plus qu'en 2016. A contrario, les chiffres relatifs aux permis délivrés augmentent plus ou moins sensiblement.

Les activités de sports et de loisirs nautiques en mer, qui se pratiquent depuis la zone d'estran (zone couverte et découverte par les marées) jusqu'en haute mer, sont extrêmement diversifiées. Elles regroupent aussi bien les activités de surface telles que la planche à voile, le kitesurf, le motonautisme ou le ski nautique, que la plongée sous-marine ou encore le char à voile.

Elles peuvent être pratiquées dans le cadre d'un club ou librement, sans appartenance particulière à une structure organisée, de manière occasionnelle ou régulière tout au long de l'année, à proximité ou non du domicile et dans plusieurs lieux différents. Ainsi, les données des fédérations sportives, qui regroupent les licenciés et les pratiquants occasionnels (dans le cadre des fédérations), n'apportent qu'un éclairage partiel sur la pratique des activités nautiques.

La façade accueille de nombreux événements emblématiques tels que le défi Wind de Gruissan ou le mondial du vent de Leucate. En 2024, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, Marseille accueillera quant à elle de nombreuses épreuves nautiques.

En 2020, les deux fédérations comprenant le plus de licenciés sont la voile et les sports sous-marins avec respectivement 217 887 et 133 054 licenciés. Pour autant, c'est la fédération de surf qui présente le plus de pratiquants occasionnels⁴. Ces chiffres ont chuté par rapport à 2019 de près de 27 % en moyenne pour toutes les fédérations des sports nautiques considérées.

1 <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1094>

2 La consommation touristique intérieure (CTI) est la mesure de la consommation des visiteurs (touristes et excursionnistes) résidents ou non-résidents, au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués en France, réalisée auprès des fournisseurs de services et de biens de consommation situés en France. La consommation touristique intérieure comprend une composante interne,

3 Source: www.mer.gouv.fr/navigation-de-plaisance-sports-et-loisirs-nautiques consulté le 28 Avril 2022 correspondant à la consommation des visiteurs résidents. Elle comprend également une composante réceptrice, de consommation des visiteurs non-résidents. » (INSEE, 2022 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2209>).

4 Toute autre forme d'adhésion que la licence, le plus souvent dans le cadre d'une pratique ponctuelle ou de courte durée, est considérée comme un "Autre Titre de Participation" (ATP).

1.2. Sur la façade Méditerranée

Le tourisme littoral

Durant leur séjour dans les communes littorales de la façade Méditerranée, les touristes français et étrangers produisent une valeur ajoutée de 4,3 milliards d'euros et ce qui crée environ 33 000 emplois localement en 2019. La Région Provence Alpes-Côte-d'Azur (PACA) est la plus fréquentée avec près de 60 % des retombées économiques marchandes.

	Occitanie	PACA	Corse	Façade Méditerranée	Ensemble du littoral métropolitain
Dépenses touristiques (milliards d'euros)	2,7	5,3	1,2	9,2	21
Valeur ajoutée (milliards)	1,3	2,5	0,6	4,3	9,9
Emplois (milliers de postes) ¹	19 583	43 668	13 987	77 237	162 185
Emplois (milliers d'EQTP) ²	14 605	32 887	11 532	59 025	122 885

1 Moyenne annuelle.

2 Effectifs salariés et non salariés, secteurs publics et privés.

Champ: dépenses des touristes français et étrangers, tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Méthode: méthode AES/BECCO.

Sources: calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

Tableau 1. Répartition régionale des retombées économiques locales liées à la fréquentation touristique des communes littorales de la façade Méditerranée (2019)

Le nombre d'emplois liés au tourisme est très important et 50 % d'entre eux sont dans le secteur de l'hébergement et un tiers dans de la restauration.

Les ports et la navigation de plaisance

Avec 202 ports dénombrés, **la façade Méditerranée concentre le plus grand nombre de ports maritimes de plaisance à l'échelle métropolitaine**, proposant une capacité d'accueil totale de 96 394 places dont 8 400 environ pour les visiteurs. Le Var en comptabilise environ le quart avec 52 ports mais pour autant ce département possède le plus faible nombre de places des départements de la façade avec 7 760 places.

Le port de Port Camargue au Grau-du-Roi en Occitanie possède le nombre d'anneaux le plus important à l'échelle métropolitaine, qui est de 5 000 (SDES, 2021). Il se classe en première position à l'échelle européenne.

Régions concernées	Départements concernés	Nombre de ports de plaisance	Total	Capacité d'accueil totale	Total	Capacité d'accueil pour les visiteurs	Total
Occitanie	Aude	7	40	4 384	28 504	31	1 183
	Gard	3		5 268		530	
	Hérault	20		11 407		428	
	Pyrénées orientales	10		7 445		194	
PACA	Alpes-Maritimes	33	134	16 548	592 92	1 181	5 555
	Bouches-du-Rhône	49		16 236		670	
	Var	52		26 508		3 704	
Corse	Corse-du-Sud	17	28	4 718	8 598	915	1 712
	Haute-Corse	11		3 880		797	
Total		202		96 394		8 450	

Tableau 2: Nombre de ports de plaisance et capacité d'accueil en 2021 par région et par département pour la façade Méditerranée

(source: SDES, 2021)

La navigation de plaisance est une composante clé du tourisme côtier de la façade avec 424 498 navires en 2021 (soit 40 % de la flotte métropolitaine). Par rapport à 2016, ce nombre est en hausse de 4 % à l'image de la tendance observée en métropole. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre plus de la moitié des embarcations de la façade.

Entre 2016 et 2021, il n'y a pas d'évolution particulière, l'entrée de nouvelles embarcations est sensiblement la même, à l'exception de l'année 2020, en raison du contexte sanitaire.

Au-delà du nombre de nouveau permis, on remarque depuis 2021, une forte hausse de la fréquentation de navigation de plaisance et d'activités nautiques sur la façade Méditerranée. Les comportements sur l'eau ont également évolué avec une utilisation de l'espace maritime « consumériste ». Néanmoins, la conscience environnementale des pratiquants s'améliore. Les locataires de navires sont beaucoup plus nombreux qu'il y a 10 ans et ont des comportements moins avertis et moins respectueux du milieu marin que les pratiquants expérimentés. De même, on parle aujourd'hui de « surfréquentation » sur certains espaces très prisés par certaines activités, comme le kayak de mer dans le parc national des Calanques de Marseille (de Marseille à La Ciotat).

Grande majorité de la petite plaisance

La grande majorité des navires sont à moteur soit 81 %, plus particulièrement en Corse

Par rapport aux données de 2016, aucune évolution significative n'est à noter. Les statistiques restent sensiblement les mêmes ainsi que les tendances observées et décrites ci-dessus.

Au-delà des ports, les navires font du cabotage (c'est-à-dire qu'ils naviguent près des côtes) et jettent leur ancre pour s'arrêter. Nombreux sites dits de mouillage sont ainsi utilisés par les plaisanciers.

Particularité de la grande plaisance en Méditerranée

L'industrie du yachting est en évolution permanente, avec une croissance de la taille des navires, depuis 15 ans. Avec un marché évalué à 1,8 milliard d'euros, la France détient la quatrième place dans le marché de la grande plaisance.

Sur la façade, bien que largement minoritaire par rapport à la petite plaisance, la grande plaisance (soit les navires de plus de 24 mètres), représente plus de la moitié de la flotte métropolitaine des navires à moteur supérieurs ou égaux à 24 m en 2021. Cette tendance s'observe autant en 2016 qu'en 2021.

Les ports et zones de mouillages très prisées tels que Saint-Tropez, Antibes, Cannes, Nice ou Bonifacio attirent majoritairement ces navires.

1.3. Les sports nautiques

En 2020, les deux fédérations d'activités nautiques avec le plus de licenciés à l'échelle de la façade sont la voile avec 40 851 licenciés et les sports sous-marins avec 17 325 licenciés, respectivement 63 % et 27 % des licenciés méditerranéens d'activités nautiques.

Le département des Bouches-du-Rhône accueille le plus grand nombre de licenciés de voile et de sports sous-marins tandis que le département de Haute-Corse en accueille le moins.

Régions concernées	Départements concernés	Fédérations françaises agréées en 2020							Total
		Aviron	Voile	Surf	Char à voile	Études et sports sous-marins	Motonautique	Ski nautique et wake board	
Occitanie	Aude	105	1288	12	16	719	3	55	16171
	Gard	348	851	21	4	1353	1	31	
	Hérault	800	5055	174	7	2584	12	46	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pyrénées-Orientales	215	1176	171	17	1071	1	35	64410
	Alpes-Maritimes	984	8354	104	2	2384	7	94	
	Bouches-du-Rhône	1500	12191	238	7	5185	19	186	
Corse	Var	640	10252	211	3	2983	22	27	45393
	Corse-du-Sud	71	1018	3	0	627	6	1	
	Haute-Corse	27	666	0	0	419	7	1	
Total		4690	40851	934	56	17325	78	476	2846
Total métropole		14455	116138	10317	1395	46459	135	1591	190490

Tableau 3: Nombre de licenciés dans les fédérations françaises agréées en 2020 par région et par département pour la façade Méditerranée (source: Ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques, 2020)

Si l'on compare les chiffres de 2020 à ceux de 2014, on observe les tendances suivantes:

- La façade Méditerranée a subi la plus faible perte des façades maritimes (- 5 %)
- Les licenciés des sports sous-marins sont également en baisse, mais dans une moindre mesure. Sur l'ensemble de la métropole, une diminution de 5 % est évaluée à l'image de ce qui est observé en Méditerranée (- 6 %).

2. Les interactions du tourisme et des loisirs avec le milieu marin et les autres usages de la mer

2.1. Avec le milieu marin

En France métropolitaine, la pression anthropique exercée par le tourisme dans les communes littorales est de 5 à 6 fois supérieure à celle observée sur l'ensemble de la France. Elle est particulièrement forte en Occitanie et en PACA, sans pour autant épargner la Corse.

Du point de vue environnemental, pour la mer côtière, cette pression touristique contribue notamment à exacerber, dans des proportions difficiles à évaluer et très variables localement selon les pratiques touristiques prédominantes, les problématiques suivantes:

- l'artificialisation et la modification des paysages qui en résulte;
- la dégradation de la biodiversité;
- la prolifération des déchets;
- l'introduction d'organismes pathogènes microbiens (bactéries, virus...);
- l'introduction de contaminants (par exemple les crèmes solaires).

Les problématiques liées aux mobilités touristiques, pollutions sonores et atmosphériques s'ajoutent également et se manifestent indirectement et de façon différée sur le milieu marin.

La plaisance et les sports nautiques génèrent également des pressions et impacts sur le milieu marin:

- Le dérangement, visuel ou auditif, des mammifères marins et de l'avifaune via les moteurs des embarcations, la distance entre usagers et espèces concernées, la vitesse de l'engin et du comportement des usagers

Arrêté ULYSSE

L'arrêté préfectoral encadrant différentes pratiques dans la mer territoriale et les eaux intérieures françaises de Méditerranée dit « arrêté Ulysse » 172/2021 régleme les émissions lumineuses et le bruit aérien.

Concernant le bruit, l'arrêté précise que le capitaine du navire et ses occupants veilleront à éviter les nuisances sonores susceptibles de porter atteinte à l'environnement immédiat.

Concernant la lumière, l'éclairage des navires doit se limiter au strict nécessaire. Il est interdit d'utiliser toute source lumineuse non indispensable à la navigation et à la vie à bord. À ce titre, les dispositifs destinés à illuminer les fonds marins sont prohibés trois heures après le coucher du soleil.

- Le rejet de déchets dont certains sont jetés par-dessus bord par les plaisanciers ou abandonnés par les pratiquants des différents sports nautiques.
- L'ancrage sur les habitats sensibles tels que les herbiers de Posidonie qui causent dommages et dégradations des organismes fixés et des habitats.

Deux stratégies pour limiter les dégâts sur les habitats marins emblématiques: herbier de posidonie et coralligène

Depuis 2019, les partenaires méditerranéens mettent en œuvre deux stratégies, l'une sur les mouillages des navires de plaisance, l'autre sur la gestion des sites de plongée.

Fort du constat de la dégradation très importante des herbiers de Posidonies par les ancrages des navires de plaisance notamment celles de la grande plaisance qui est considérable, rapide et irréversible, la stratégie mouillage vise la limitation de cette dégradation en identifiant des secteurs prioritaires dans chaque département littoral pour organiser le mouillage de la petite et de la grande plaisance. En outre, l'arrêté 123/2019, interdit le mouillage sur l'herbier de posidonie pour tout navire d'une longueur supérieure à 24 mètres. Les navires de croisière sont également concernés par cette réglementation.

La stratégie de gestion durable des sites plongée priorise des actions sur la connaissance et la gestion des sites, ou sur la sensibilisation des plongeurs.

Plusieurs **zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)** ont vu le jour sur la façade (Parc national de Port-Cros, Rayol-Canadel, Bonifacio, Port-Vendres, etc.) et de nombreux projets sont en cours (Pampelonne, Le Lavandou, Porquerolles, etc.).

- **La suspension de sédiments** générée par les navires à moteur passant sur des fonds sableux contribuant à la turbidité de l'eau.
- Les **peintures antifouling toxiques** utilisées pour empêcher le développement d'organismes sur les coques.
- Les fuites ou déversements d'hydrocarbures et des huiles contenant des métaux lourds et composés synthétiques.

La certification européenne « Ports propres »

Cf. fiche « qualité des eaux »

- Les **rejets des eaux noires et des eaux grises** par les navires de plaisance qui causent des changements des niveaux de nutriments.
- L'introduction et propagation d'espèces pathogènes (via les eaux noires) et d'**espèces invasives non indigènes** via les coques des navires de plaisance.

Campagne Écogestes Méditerranée

Harmonisée et renforcée à l'échelle de la façade, la campagne de sensibilisation Écogestes Méditerranée cible les plaisanciers et vise à les inciter à opérer des changements de pratiques, à la fois en termes de comportements et d'équipements, dans l'objectif de réduire les impacts de leurs usages. Nombreux gestes sont préconisés pour limiter les impacts cités ci-dessous: pour les hydrocarbures « Être vigilant lors du remplissage du réservoir afin d'éviter des pertes d'hydrocarbures » ou sur les eaux noires « Utiliser les sanitaires du port quand le bateau est à quai ».

En 2022, plus de 8000 personnes ont été sensibilisées et plus de 2200 navires ont hissé le fanion en signe de leur engagement.

Alliance Posidonia

Créée en 2023, Alliance Posidonia est une démarche innovante et unique associant acteurs publics, privés et ONG, et a pour objectif d'instaurer les conditions d'une dynamique collective forte et visible, capable de faire émerger une véritable prise de conscience de préservation de la Posidonie, auprès des citoyens, des élus, des plaisanciers et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux sur le littoral méditerranéen français.

2.2. Avec d'autres activités

Les activités touristiques, par leur consommation d'espace, concurrencent certaines activités traditionnelles, notamment primaires, qui requièrent une implantation littorale comme l'aquaculture, ou la pêche. Par exemple, le balisage de plage l'été limite l'espace de pratique de la petite pêche.

La multiplicité d'activités nautiques et la pratique de la plaisance sur le plan d'eau peuvent engendrer des conflits d'usages, plus particulièrement en période estivale, à terre comme en mer.

Les destinations touristiques connaissent également une forte attractivité résidentielle, par l'intermédiaire des résidences secondaires. Le foncier étant rare sur les littoraux, des difficultés d'accès au logement surviennent pour les actifs les plus jeunes et/ou aux revenus modestes (primo-accédants, travailleurs saisonniers, ...). Le développement des logements touristiques (type AirB&B) a des conséquences sur le logement des saisonniers sur tout le littoral et peut mettre en péril certaines activités.

Au sein des ports, l'accès aux places disponibles est source de concurrence d'autant plus lors des périodes de forte fréquentation.

Les zones côtières qui accueillent des activités professionnelles de pêche et d'aquaculture, constituent des lieux de conflits avec les particuliers, plaisanciers et pratiquants de sports nautiques (filets de pêche endommagés, détérioration involontaire des engins de pêche en raison de défaut de signalisation...).

2.3. Dépendance de l'activité à l'état du milieu marin

Les activités touristiques notamment la baignade et les activités nautiques sont en raison de leur nature, particulièrement dépendantes de la qualité du milieu marin. En effet, la qualité des eaux côtières ou la transparence de l'eau garantit la fréquentation touristique. La bonne santé des herbiers de posidonie est nécessaire à l'activité touristique.

3. Perspectives pour le tourisme et grands facteurs d'évolution

3.1. Impacts de la crise sanitaire (Covid-19)

Comme au niveau national, la crise sanitaire s'est traduite par une très forte réduction de la fréquentation touristique dans les communes littorales – notamment des touristes étrangers – (moins 35 % de nuitée entre 2019 et 2020) et une très forte contraction de l'emploi touristique (moins 41 % entre 2019 et 2020) et de la valeur ajoutée localement. Les pratiques touristiques ont aussi considérablement évolué durant cette période, par exemple les touristes français ont privilégié davantage les destinations de proximité, chez des proches ou en résidences secondaires.

3.2. Évolution et perspectives

Le littoral devrait rester la destination phare des touristes français et étrangers, aussi le défi n'est pas à l'augmentation des capacités d'accueil mais à une adaptation de l'offre (par notamment la promotion d'un tourisme équitablement réparti entre le littoral, l'arrière-pays et la montagne) pour aller vers une meilleure durabilité.

Les ports doivent notamment faire face aux demandes de places sans pour autant agrandir leur offre en termes d'anneaux. Leur défi est de faire de la place en soustrayant les navires dits ventouses.

La petite plaisance semble se stabiliser sur la façade, l'enjeu futur concerne la grande plaisance. Les carnets de commandes pour les yachts et méga-yachts sont remplis pour plusieurs années.

Dans un autre registre, le développement des parcs éoliens en mer peut également être une opportunité pour développer une nouvelle forme de tourisme: le tourisme industriel. Ce dernier est notamment inscrit dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie 2022-2028 comme un axe fort.

CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Mutation des paysages

Le dérèglement climatique a pour conséquence d'aggraver le phénomène d'érosion des plages et donc le recul du trait de côte. Les paysages emblématiques des communes du littoral méditerranéen vont donc changer : les tailles des plages auront notamment tendance à diminuer et lutter en faveur de leur préservation représentera un surcoût important.

Limitation de l'accès aux espaces naturels

Certains effets du dérèglement climatique auront un impact sur la fréquentation des sites naturels. En effet, la hausse des températures augmentera les risques d'incendie et la modification de la fréquence et du rythme des tempêtes pourra rendre l'accès au bord de mer plus difficile à cause d'un risque de submersion plus accru.

Délocalisation des infrastructures

La montée des eaux est un facteur à prendre en considération dans la mesure où les estimations actuelles montrent une amplitude relativement importante d'élévation du niveau de la mer se situant entre 0,43 m à 2,5 m d'ici 2100. Certaines infrastructures touristiques situées en bord de mer pourraient être touchées par cette hausse et être contraintes à une délocalisation.

Baisse de la fréquentation

La modification de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques exceptionnels, la hausse des températures, la modification des paysages et les limitations d'accès aux sites naturels pourront entraîner une baisse de l'attractivité du territoire et donc de la fréquentation.